25e Année N° 6040 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE 17 — Mercredi 12 Janvier 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

CONDITIONS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an. . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Belgique. . . . . 15 f.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

CONDITIONS:
Annonces: 20 [illegible]
Réclames: [illegible]
Faits divers: [illegible]
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, Place de la Préfecture; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires; à la Bourse; à *Bruxelles*, à Francfort et Francfort.

ROUBAIX, LE 11 JANVIER 1881

| BOURSE DE PARIS (Service possessionnel) | 11 JANV. | 10 JANV. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 84 90 ./. | 84 90 ./. |
| 3 0/0 amortissable | 86 70 ./. | 86 60 ./. |
| 4 1/2 0/0 | 115 60 ./. | 115 25 |
| Emprunts 5 0/0 | 120 40 ./. | 120 40 ./. |

| Service particulier | 11 JANV. | 10 JANV. |
|---|---|---|
| Act. Banque de France | 3825 00 | 3800 00 |
| » Société générale | 632 00 | 642 00 |
| » Crédit f. de France | 1475 00 | 1477 00 |
| » Chemin autrichien | 592 00 | 596 00 |
| » Lyon | [illegible] | 1570 00 |
| » Est | 770 00 | 770 00 |
| » Ouest | 880 00 | 865 00 |
| » Nord | 1760 00 | 1775 00 |
| » Midi | 1160 00 | 1178 00 |
| » Suez | 1367 00 | 1363 00 |
| 5 0/0 Péruvien | 22 5/8 | 23 5/8 |
| Act. Banq. ottom. (anc.) | 000 00 | 000 00 |
| » Banq. ottom. (nouv.) | 547 00 | 549 00 |
| Londres court | 25 32 00 | 25 30 50 |
| Créd. Mob. (act. nouv.) | 665 00 | 670 00 |
| Turc | 12 75 | 12 77 |

## BULLETIN DU JOUR

En attendant que nous connaissions le résultat des élections municipales qui ont eu lieu avant hier dans nos trente-six mille communes de France, nous devons signaler comme un symptôme de meilleur augure le commencement de réveil qui s'est manifesté à Paris dans les rangs du parti conservateur. Non-seulement les cinq membres qui le représentaient au conseil, MM. Riant, Binder, Vatel, Bartholoni, et Marion Martin ont été réélus, mais il a en outre gagné trois siéges par la nomination de M. Gamand dans le quartier Gaillou de M. Hervé, directeur du *Soleil* dans le quartier de la chaussée d'Antin, et de M. Denys-Cochin dans le quartier des Invalides où ils ont battu, haut la main leurs concurrents radicaux. Peu s'en est fallu que ces succès fussent plus complets encore car dans les quartiers de Saint-Germain des Près et de la Place Vendôme, où les scrutins n'ont pas donné de résultats, ce sont deux conservateurs MM. Haro et Despatys qui tiennent la tête de la liste ?

Enfin dans les quartiers, de Notre-Dame-des-Champs, de l'Odéon et du Gros-Cailloux, les candidats de l'Union conservatrice MM. de Rongé, Valeroux et Sautou n'ont été battus, les deux premiers qu'à très peu de voix, et le troisième a obtenu une imposante majorité. Sans les abstentions qui bien que moins nombreuses qu'aux élections précédentes, n'ont été encore que trop considérables, ces honorables candidats du parti des libertés publiques l'auraient vaillamment emporté. Il y a de quoi encourager les hommes d'ordre qui n'ont besoin que d'un peu plus de fermeté et de discipline pour enlever une notable partie du terrain à la coterie radicale qui n'a dû jusqu'ici ses triomphes qu'à nos défaillances ou à nos divisions.

N'exagérons rien. Le scrutin du 9 janvier n'est pas une victoire pour le parti de l'ordre, car l'élément radical dominera toujours dans le conseil municipal de Paris dans des proportions écrasantes; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a obtenu un avantage réel puisque la minorité conservatrice, qui ne comptait que cinq membres, se trouvera portée à huit. Matériellement, c'est peu ; moralement, c'est un gain dont on ne saurait contester l'importance.

Ce n'est donc pas comme une victoire que nous saluons le résultat des élections parisiennes ; nous le saluons seulement comme le commencement du réveil ainsi que nous le disions plus haut.

Il y a, dans ce réveil, une espérance et une promesse qui doivent être pour les conservateurs fortement trempés un gage puissant de leurs forces ; pour les esprits faibles et indécis, un encouragement de nature à vaincre leurs irrésolutions et à les prévenir contre les lâches défaillances qui leur ont fait jusqu'ici une règle de se réfugier systématiquement dans une stupide abstention.

En somme, les conservateurs parisiens n'ont pas à se plaindre des élections du 9 janvier ; mais un personnage qui en est sorti assez piteusement, c'est M. Gambetta qui, malgré toute son influence, n'a pu faire élire à Belleville, dont il fut l'idole, son fidèle comparse le citoyen Bralleret qui est ballotté ; ni dans le quartier Saint-Fargeau, son chef de claque, organisateur de ses réunions publiques, le citoyen Métiviet qui n'apas même osé se présenter.

Maintenant, il nous reste à connaître, les résultats de la province pour pouvoir apprécier dans l'ensemble le caractère des élections municipales.

Le *Moniteur Belge* vient d'annoncer en tête de sa partie officielle que la date du mariage de S. A. R. la princesse Stéphanie avec S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche-Hongrie, qui été fixée au 15 février, est ajournée.

D'autre part, nous apprenons par une dépêche de Vienne, que la *Wiener Zeitung*, organe officiel, annonce que sur le désir du Roi et de la Reine des Belges, le mariage est remis à une date ultérieure. Voici quels seraient, d'après la *Correspondance politique*, les motifs de cet ajournement : « Nous croyons savoir que c'est uniquement en considération de la rigueur de la saison que les deux cours de Belgique et d'Autriche sont convenues de remettre le mariage de leurs enfants à une époque favorable. »

Tout le monde trouve naturel que l'on évite d'exposer inutilement la santé de la fiancée et de ses parents aux intempéries de l'hiver pendant le long trajet de Bruxelles à Vienne et dans les solennités publiques qui auront lieu à Vienne et à Prague. »

On annonce au *Peuple français* qu'un député de Madrid va interpeller incessamment le ministère espagnol, au sujet de l'activité inquiétante avec laquelle le gouvernement de la péninsule arme sur ses frontières françaises.

Le génie fait élever une citadelle formidable près de Pampelune. Figueros dont les fortifications étaient désarmées vient d'être pourvu de grosse artillerie et la Seu d'Urgel se couvre par d'importants travaux de défense. Les défilés des Pyrénées conduisant en France se garnissent également d'ouvrages militaires qui en rendent le passage impraticable.

Il est impossible de ne pas rapprocher des dispositions prises par le génie espagnol du bruit qui courait récemment d'une alliance entre Alphonse XII et l'empereur d'Allemagne.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

Depuis les élections qui ont succédé à la Commune, c'est la première fois que le parti conservateur relève la tête, et s'il n'est pas encore sur ses pieds, il a commencé le mouvement qui doit le faire se redresser enfin.

C'est considérable comme symptôme, répétons-nous encore. Rappelez-vous avec quelle stupeur on apprit, sous l'Empire, que cinq républicains avaient pénétré dans le Corps législatif, après avoir passé sous les fourches caudines du serment.

Or, aujourd'hui, la faction jacobine fait peser sur la capitale une tyrannie mille fois plus insupportable que la prétendue tyrannie de l'Empire, et voilà que le cœur de Paris, le cœur du Palais riche et intelligent, signifie à cette faction qu'elle commence à le lasser. Il y a là quelque chose d'analogue à la fameuse victoire des cinq.

C'est, nous avons le droit de le dire, le parti royaliste qui a relevé le drapeau ; c'est à lui, c'est à ses comités que revient l'honneur de ce commencement de succès.

Nous sommes en marche. Allons de l'avant.

Ne nous lassons pas. Luttons, luttons encore, fût-ce pour un siége au scrutin de ballottage. Nous sommes en marche : allons de l'avant !

Ce n'est pas de front qu'il faut attaquer nos maîtres, c'est en fourrageurs, c'est en guerillas, c'est en les chassant un à un des *positions conquises*. Trois aujourd'hui, un ou deux demain, et ainsi de suite.

Rappelons-nous la fameuse anecdote qu'on aprend aux enfants.

Sertorius, l'un des plus grands génies militaires de l'antiquité, pour enseigner la patience à ses troupes, fit venir devant elles, un jour, deux cavaliers, un vieux et un jeune, et leur commanda à tous les deux d'arracher la queue de leur cheval.

Le jeune cavalier saisit l'appendice à pleines mains et tira à lui. Il obtint des coups de pied dans les jambes.

Le vieux légionnaire prit son temps et crin par crin il dépouilla sa bête, qui se laissa faire.

Les communards qui reviennent ont empoigné vigoureusement la queue de la bête opportuniste. Ils ont subi une ruade qui les a jetés à terre.

Ne les imitons pas. N'essayons pas d'arracher. Epilons.

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les décisions du conseil supérieur de l'instruction publique se suivent et ne se ressemblent pas. L'autre jour, il refusait de prononcer la suspension contre M. l'abbé Crampon, directeur de l'école de la Providence, à Amiens ; aujourd'hui, il suspend M. l'abbé Labitte, qui dirige l'établissement Notre-Dame de Boulogne. C'est qu'on n'a pu convaincre le premier de ces ecclésiastiques de n'être qu'un « prête-nom. » Il paraît que la preuve a été plus aisée à faire contre M. Labitte. Or, c'est l'abomination de la désolation que de prêter son nom à des œuvres de réparation et de justice. MM. les radicaux n'admettent pas cela ; quelques-uns d'entre eux pourtant ont des « prête-nom » ; mais c'est chez les agents de change, en affaires de Bourse.

Ce qui est intéressant, c'est de connaître les membres du conseil supérieur qui ont pris parti contre M. Crampon, et soutenu la confirmation du prétendu jugement rendu par le conseil académique de Douai. Ce sont les citoyens Zevort et Giraud, le premier fonctionnaire supérieur au ministère de l'instruction publique, successeur de l'honorable M. Mourier, directeur de l'enseignement secondaire, et, en cette qualité, touchant NEUF MILLE francs de plus que son prédécesseur tous les ans.

MM. Laboulaye et Jules Simon ont combattu ces deux avocats du diable.

Voici le texte des considérants du jugement rendu aujourd'hui, par le conseil supérieur de l'instruction publique, au sujet de l'appel formé par le sieur Labitte, directeur de l'Ecole libre, dite de Notre-Dame-de Boulogne-sur-Mer :

Le conseil supérieur de l'instruction publique :

Vu l'article 7 de la loi du 27 février 1880;
Vu les articles 5 et 6 de la loi du 11 mai 1880;
Vu l'article 68 de la loi du 15 mars 1850;
Vu le jugement du conseil académique de Douai, en date du 11 novembre 1880, qui condamne l'abbé Labitte, directeur de l'Ecole libre de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, à l'interdiction de la profession pendant six mois et ordonne, nonobstant appel, l'exécution provisoire dudit jugement.
Vu le recours formé par l'abbé Labitte, le 22 novembre 1880;
Ouï le rapport de la commission de discipline nommée au scrutin secret dans la séance du 30 décembre;
Ouï Me Sabatier, conseil de l'abbé Labitte, en ses explications.
Considérant qu'il est établi par les faits et documents de la cause, qu'à la date du 18 octobre 1880, l'établissement de Notre-Dame de Boulogne, dissous en vertu des lois de l'Etat, le 1er septembre précédent, s'était reconstitué, que quatorze membres de la Compagnie de Jésus prêtaient de nouveau leur concours à l'administration de Notre-Dame de Boulogne dans des conditions qui caractérisaient, non l'exercice d'un droit individuel, mais la persistance de l'action commune et du but commun ;
Considérant qu'il résulte des faits acquis aux débats, que l'abbé Labitte a accepté le titre de directeur sans en exercer effectivement les fonctions et qu'ainsi il n'est que prête-nom ;
Considérant qu'il résulte des pièces versées au procès et des ouvrages dont la présence a été constatée dans les bibliothèques des élèves, et dont l'énumération figure au dossier, que l'abbé Labitte a toléré, dans son école, l'introduction et la mise aux mains des élèves des livres contenant des doctrines contraires aux lois qui nous régissent, à la Constitution et à la morale publique.
Considérant que ces faits tombent sous l'article 68 de la loi du 15 mars 1850;
A une majorité supérieure aux deux tiers des voix.
Confirme la décision du conseil académique de Douai, en date du 11 novembre 1880.

Le conseil supérieur de l'instruction publique se réunira aujourd'hui mardi, à trois heures, pour se prononcer sur l'appel formé par le P. Pillon, directeur de l'Ecole libre de Lille.

## Les chiffres.

En 1878 à Paris, on comptait à peine 7,000 suffrages conservateurs exprimés ; en 1881, ce chiffre s'élève à 50,000, soit à plus du cinquième des votants.

## LE BUDGET DE 1882

Le budget de 1882, en cours de préparation, est arrêté dans ses lignes générales.

Il offre, par rapport au budget de 1881, un accroissement de dépenses d'environ 30 à 35 millions.

Sur cet accroissement de dépenses, l'instruction publique figure pour 6 millions, et non pas 4 millions, comme en l'avait arrêté d'abord.

Ce qui fait que, pour 1882, le budget de l'instruction publique atteindra à la somme considérable de 72 millions.

La majeure partie de cet accroissement de 6 millions est destinée à l'enseignement secondaire.

Il s'agit d'étendre à tous les lycées de province la mesure du dédoublement des classes et de l'attribution de professeurs spéciaux pour les cours particuliers, déjà réalisée dans les lycées de Paris et de quelques grandes villes.

Le ministre de l'intérieur réclame, d'autre part, un supplément de crédits de 4 millions, spécialement destiné aux prisons.

Le ministre des postes et télégraphes réclame une augmentation de crédits pour élever le traitement des facteurs ruraux.

Signalons enfin au ministère des finances un supplément de crédit pour élever le traitement des petits employés, notamment ceux des régies.

## L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE NAPOLÉON III

Divers journaux annoncent que l'impératrice Eugénie a reçu le 9 janvier, jour anniversaire de la mort de l'Empereur, les plus affectueux témoignages de sympathie de la part de la reine d'Angleterre et de la famille royale.

La haute société anglaise a transmis à l'illustre exilée ses plus respectueux hommages, qui sont reçus se joindre à ceux venus de France.

Un service pour le repos de l'âme de l'Empereur Napoléon III, sera célébré le vendredi 14 janvier, en l'église Saint-Augustin, à midi très précis.

## PROPOS DE M. GAMBETTA

Le *Peuple français* affirme que M. Gambetta a tenu dernièrement le propos suivant :

On a fait un grand effort pour mettre l'armée sur le pied où elle est, et on doit l'utiliser, car dans trois ou quatre ans elle sera *plus mauvaise*; il faut donc mettre à profit les sacrifices énormes faits pour elle, afin de n'en pas perdre les bénéfices dans quelques années. C'est pour cela que je *crois* patriotique de ne pas *craindre* la guerre.

## ÉCHEC A L'OPPORTUNISME

Lorsque M. Henry Maret est entré à la *Vérité*, adversaire redouté du groupe gambettiste, les journaux opportunistes ne se sont pas seulement contentés d'annoncer que les électeurs du quartier des Epinettes ne rééliraient pas le rédacteur en chef de la *Vérité* ; ils ont incité les électeurs à lui demander sa démission avant l'expiration de son mandat.

Les électeurs radicaux du quartier des Epinettes, les premiers qui aient arboré, contre l'opportunisme, le drapeau de la République démocratique, viennent de faire à ces prédictions et à ces manœuvres une réponse péremptoire.

A une grande majorité et au premier tour de scrutin, ils ont réélu Henry Maret qui, aux dernières élections, n'avait été élu qu'au second tour et avec un nombre de voix beaucoup moins grand.

Trois rédacteurs de la *Vérité* sont élus au premier tour de scrutin :

MM. Henry Maret, aux Epinettes ;
Sigismond Lacroix, à la Salpêtrière ;
Manier, à la Santé.

Enfin, dans le quartier du Gros-Caillou, où il y a ballottage, un quatrième rédacteur de la *Vérité*, M. Tony Révillon, arrive en tête de la liste avec 1,605 voix et son élection est absolument assurée au deuxième tour.

## ARRIVÉE DES DERNIERS AMNISTIÉS

On lit dans le *Temps* :

Les derniers amnistiés rapatriés par le *Navarin*, au nombre de deux cent quarante-cinq, sont rentrés dimanche matin à Paris. Notons que ce sont aussi les derniers qui étaient restés en Nouvelle-Calédonie. Hier soir, vers onze heures et demie, une vingtaine de personnes stationnaient devant la gare Montparnasse, espérant en voir arriver quelques-uns par le train qui entre en gare à cette heure. La police avait occupé les abords pour empêcher l'encombrement : précautions inutiles car il n'est venu ni amnistiés ni public.

Le train de trois heures quarante du matin en a amené trois, qui ont été accueillis par le comité socialiste. Vers quatre heures, les parents commencent à arriver en assez grand nombre et envahissent tous les cafés et débits de vins du voisinage. Des camelots vendent des portraits de Louise Michel et de Trinquet. Bientôt on voit paraître sur le quai MM. Louis Blanc, Clémenceau, Paul Arène, A. Humbert, O. Pain, Lucipia, les citoyennes Louise Michel, Ferré, Gadolle, les reporters, les membres des comités d'aide aux amnistiés, les parents. Un moment la circulation est impossible sur le quai de la gare. Une foule d'agents placés coude à coude empêchent le public de se porter sur la voie. Plusieurs trains arrivent et sont salués par quelques cris de : Vive Lisbonne ! Mais ni Lisbonne ni ses compagnons ne s'y trouvent. Ils n'arrivent qu'à cinq heures vingt-cinq.

Les cris de : Vive la République ! Vive la Révolution sociale ! et même : Vive la Commune ! se sont fait entendre. Ahuris, les nouveaux arrivés y répondent en saluant. Ils débarquent rapidement et défilent devant la haie des agents de police jusqu'à une table où MM. Louis Blanc, Catel, Breton, Verséjoux, leur font une distribution de pièces de 10 francs en or. Il y en a pour 2,200 francs.

Là les membres du comité central d'aide aux amnistiés sont obligés d'engager de véritables luttes avec ceux du comité socialiste qui veulent absolument leur enlever les amnistiés. On se les arrache : un comité les tire par le bras droit, l'autre par le bras gauche, ce qui ne contribue pas à les faire revenir de cette espèce de stupeur qui est peinte sur leur figure. Ils semblent même suspect à quelques-uns, qui s'en vont en repoussant d'un air défiant les avances de tout le monde ; d'autres se laissent entraîner par les socialistes ; la plupart s'arrêtent devant la table où est installé M. Louis Blanc. En effet, une centaine d'entre eux ont touché les 10 francs du comité central d'aide aux amnistiés, en dépit des observations des socialistes qui les engageaient à ne pas aller chez ces bourgeois.

Une scène a touché les assistants. Un jeune homme, mêlé à la foule qui avait attendu l'arrivée du train, fouillait curieusement du regard le groupe des amnistiés sans parvenir à reconnaître celui qu'il cherchait.

— Pardon, citoyen, finit-il par dire à l'un d'eux, ne connaîtriez-vous pas Girard ?

— Si ; pourquoi ?

— Je suis son fils.

— Ah ! pauvre petit ! embrasse-moi, dit l'amnistié en se jetant à son cou ; je ne t'ai pas reconnu, grand gaillard comme te voilà maintenant.

Le comité socialiste avait eu l'idée de distribuer des cartes au banquet de Brest. Celui qui en était muni n'avait qu'à se présenter à l'hôtel de Normandie pour être hébergé. Les porteurs de cartes ont été si nombreux, qu'il a fallu les répartir dans des maisons voisines. Une quarantaine seulement sont allés à l'hôtel de la Marine, où se tenait le comité « bourgeois ». Après qu'ils ont été restaurés, M. Louis Blanc leur a adressé une petite allocution :

« C'est avec une vive émotion que nous vous souhaitons la bienvenue. Bien longtemps, nous avons souffert de vos souffrances ; mais nous avons tout fait pour mettre un terme à vos larmes. Ce beau jour est enfin venu, je le salue ! Nous voici tous réunis, maintenant, pour travailler à faire porter à la République les fruits que l'on est en droit d'attendre d'elle. »

Un forçat libéré d'une condamnation pour crime de droit commun, qui a été rapatrié par le *Navarin*, avait aussi touché les dix francs du comité, et il était assis à l'hôtel de la Marine. Dénoncé par les amnistiés indignés de son audace, il a été expulsé de la salle et s'en est allé sur la porte de la rue où il cherchait à attirer l'attention en affectant un communalisme exalté :

— Malgré ma jambe de bois, j'en aligne-rais encore quelques-uns, disait-il en faisant le geste de mettre en joue.

Les amnistiés les plus notables sont : Lisbonne, Clovis Dupont, Geresme, anciens membres de la Commune ; trois Lyonnais, Fournier, Merel, Gadoux, condamnés à la suite de l'assassinat du commandant Arnaud à la Croix-Rousse, et le Stéphanois Thamet, que la cour d'assises de la Loire avait condamné à la suite de l'assassinat du préfet de l'Espée. Saint-Etienne n'était pas alors en état de siège ; c'est ce qui explique que Thamet ne passa pas en conseil de guerre.

Le colonel Lisbonne a été le plus remarqué de tous les nouveaux venus. Il marche avec une béquille. On sait qu'il fut relevé, en 1871, derrière une barricade, les deux jambes traversées par un éclat d'obus.

Lullier est resté à Brest.

## « NI DIEU NI MAITRE »

La rédaction de *Ni Dieu ni Maître*, qui a paru encadré de noir, annonce en ces termes la continuation de la publication du journal :

Nous ferons notre devoir. Ne pouvant espérer le remplacer, héritiers de sa volonté, formés par lui, nous poursuivrons de tous nos efforts l'œuvre révolutionnaire, l'action à laquelle il nous avait associés.

Nous maintiendrons le journal qu'il avait fondé et dont le nom restera le cri de guerre de notre parti : « Ni Dieu ni maître. »

## Bulletin Economique

### SUCRES

*Nouvelles de la récolte et de la fabrication.*

Les pluies ont continué une partie de la huitaine et le niveau des eaux, dans le Nord surtout est resté fort élevé.

Depuis quelques jours la température est plus froide et des gelées assez intenses ont eu lieu. La continuation de ce temps est d'ailleurs à désirer, au point de

---

FEUILLETON DU 12 JANVIER — 29 —

# LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

XII

— De M. Malicorne.

Adrienne était bien étonnée.

— Je ne comprends pas, dit-elle.

— Ah ! fit la Bonnard toute tremblante, M. Malicorne est un homme terrible ! J'ai peut-être bien tort de vous dire ces choses.

— Et maintenant on n'a plus peur ? demanda Adrienne dont la curiosité était vivement excitée.

— Oh ! non. Tout cela a changé depuis que M. Hervey est arrivé à Château-Bernard, et surtout depuis que nous avons eu la visite du choléra.

— Vraiment !

— Oui, M. Prosper n'a presque plus de clients. M. Hervey possède la confiance générale, et M. Malicorne fait le mort, lui qui, cependant avait su contraindre à partir les différents médecins qui étaient venus s'établir ici.

— Vous me surprenez beaucoup ma chère Bonnard, dit Adrienne très surprise en effet. Et comment ce changement s'est-il opéré ?

Madame Bonnard alla écouter à la porte de communication qui conduisait au cabinet de Prosper Malicorne, et revenue près de la jeune fille, elle lui dit tout bas :

— C'est que M. Prosper est, dit-on, un ignorant, et que M. Hervey est un savant, c'est que, pendant le choléra, M. Prosper a laissé mourir tous ses malades, tandis que M. Hervey n'en a perdu qu'un seul ; c'est que M. Jean Malicorne, qui autrefois était le maître dans le village et qui ne craignait ni Dieu ni diable, n'est plus autant le maître maintenant, et qu'il a peur de M. Hervey ; le nom seul du nouveau médecin, lorsqu'on le prononce devant lui, suffit pour le mettre en colère.

— Que m'apprenez-vous là.

— La vérité, ma bonne demoiselle, la pure vérité du bon Dieu. Mais surtout gardez-moi le secret.

— Ne craignez rien, madame Bonnard. Et ce M. Hervey est réellement un homme savant :

— Si savant, qu'on l'appelle d'Auxerre, d'Avallon, de Tonnerre et de Joigny, où il doit y avoir de bons médecins cependant ; et puis, bon, complaisant, doux, charitable aux pauvres gens, se dérangeant de nuit comme de jour. Tout le monde l'aime ici, et les gens les plus riches sont fiers de se dire ses amis.

— Qui vous a donné tous ces renseignements, ma chère Bonnard ?

— Ah ! mademoiselle, on jase dans le village, et moi, j'écoute un brin ; en passant. Et puis, j'ai ma nièce qui est servante au port Michaud, chez M. Laroche, un bien brave homme, que M. Malicorne déteste Dieu sait pourquoi ! Ah ! il faut entendre parler M. Laroche, sa femme et Rose, ma nièce, de M. Hervey ! C'est un Dieu pour eux ! Il a sauvé la vie à leur petite fille, un bijou d'enfant, qui allait mourir. Et notre curé ! faut voir comme il salue M. Hervey : jusqu'à terre, quoi !

Madame Bonnard fut interrompue par l'arrivée de Jean Malicorne, qui amenait une charrette chargée de raisin.

Adrienne se réfugia dans sa chambre, bienheureuse de ce qu'elle venait d'apprendre et le cœur tout palpitant.

Ainsi se trouvaient justifiés son indifférence pour Prosper et son amour pour Jacques Hervey ; l'un était un homme ordinaire, l'autre possédait un mérite exceptionnel ; l'un était laid, l'autre était beau ; l'un était méprisé, l'autre était glorifié !

Cette découverte l'enorgueillit, et son amour pour Jacques Hervey s'accrut de toute la considération dont celui-ci avait su entourer son nom et sa personne. Elle comprit pourquoi le médecin, chargé de la haine de Jean Malicorne, et ne pouvant se présenter chez lui, avait profité de leur rencontre dans la vigne pour lui exprimer ses sentiments ; elle comprit tous les obstacles qu'il avait à vaincre ; mais elle ne s'expliqua ni la haine de Malicorne, ni le silence qu'il avait gardé vis-à-vis d'elle relativement à l'existence d'un autre médecin dans le village.

En même temps, son âme s'ouvrait au soupçon, à la défiance, Jacques Hervey, — elle s'en souvenait très bien, — avait traité son tuteur de misérable, et madame Bonnard, dans ses confidences, avait dit de Malicorne : « C'est un homme terrible ! » Ces deux expressions étaient la révélation d'un passé ou de projets qu'elle ne connaissait pas, mais qui, à coup sûr, devaient l'intéresser. Elle se promit d'observer, d'examiner la conduite de son tuteur, de Julienne et de Prosper, et d'être avec eux d'une circonspection que toute leur astuce ne saurait dérouter.

Toutes les émotions qui étaient venues assaillir Adrienne n'étaient point passées inaperçues pour Jean Malicorne ; mais, peu habitué à lire dans le cœur de la femme, il les attribua au mariage projeté, à l'anxiété que devait faire naître chez une jeune fille ayant vécu toute sa vie dans l'innocence du cloître le changement qui se préparait pour elle, et il hâta les conclusions de cet évènement.

Ce fut à ce moment qu'il parla du voyage d'Auxerre et des prépartifs du mariage.

Cette proposition tomba sur la tête d'Adrienne comme une douche d'eau glacée. Depuis que sa défiance était éveillée, elle avait bien des fois examiné le regard du vieux Malicorne, et c'est avec épouvante qu'elle en avait découvert toute la puissance. Elle n'osait plus en soutenir l'étrange fixité, et se sentait encore moins de courage pour lui dire qu'elle ne consentirait jamais à cette union.

Elle résolut de s'adresser à Prosper.

— Il me suffira, pensa-t-elle, pour qu'il renonce lui-même à ce mariage, de lui apprendre que je ne puis pas l'aimer ; je suis pauvre, il est riche ; il obéit plutôt à un désir de famille qu'à un amour bien violent ; il me consolera facilement.

Dans ce but, elle prolongea son déjeuner de manière à se trouver tête à tête avec Prosper.

Les époux Malicorne, qui guettaient ces sortes d'occasions, s'empressèrent de laisser ensemble leur fils et Adrienne.

— Monsieur Prosper, dit la jeune fille dès qu'ils furent seuls, j'ai à vous parler.

— C'est un bonheur qui ne m'arrive pas souvent, répondit Prosper, et il est d'autant plus grand qu'il est inattendu. Permettez-moi de vous en remercier.

— Attendez, reprit Adrienne, car ce que j'ai à vous apprendre n'est pas, je le crains, de nature à vous satisfaire. Il y a quelques semaines, vous m'avez fait l'offre généreuse de votre nom et de votre main. J'ai été sensible à cette preuve d'attachement de votre part, elle dénotait un cœur grand et généreux, puisque je ne suis qu'une pauvre orpheline et que votre père, possède m'a-t-il dit, une fortune importante.

Prosper rougit à cette observation.

Adrienne continua.

— Vous vous souvenez, sans doute, de ma réponse : « Attendez, vous ai-je dit, j'ai besoin de me consulter, de réfléchir ; je ne vous dis pas d'espérer, et je ne refuse pas non plus. »

— Je m'en souviens.

— Depuis ce moment, j'ai fait tous mes efforts pour répondre d'une manière affirmative à vos désirs, à ceux de mon tuteur, à ceux de madame Julienne. Ceux-ci ont pris mon silence pour un acquiescement, et aujourd'hui ils pressent la réalisation d'un mariage qu'ils paraissent vivement désirer. Malheureusement, mon cœur ne marche pas d'accord avec eux. J'ai pour vous, monsieur Prosper, beaucoup de reconnaissance, une affection toute fraternelle, mais point d'amour. Une union entre vous et moi, dans de pareilles conditions, me paraîtrait monstrueuse et impie, et nous rendrait, à coup sûr, malheureux tous les deux. Elle est donc impossible, et, si vous m'aimez comme vous me l'avez dit, vous devez me comprendre. Vous voulez, n'est-ce pas, un cœur qui se livre avec joie, avec un abandon complet ? Eh ! bien, je ne puis vous donner ce bonheur, cette grande satisfaction, car je n'apporterais au foyer domestique que le remords, la déception et l'ennui.

— Le remords ! observa Prosper tout ahuri ! de la déclaration de la jeune fille, voilà un mot bien grave.

— Il est juste, répondit Adrienne, puisque je ne comprends qu'un bonheur dans la vie : aimer et être aimée !

— Je vous aime !

— Hé'as ! moi, je ne vous aime pas.

Prosper paraissait accablé, et il y eut un moment de silence ; Adrienne respectait cette douleur, qui lui semblait profonde.

Tout-à-coup il releva la tête.

— Et si je me contentais, dit-il, de la reconnaissance et de l'affection dont vous me parliez tout à l'heure, avec l'espoir qu'un jour votre cœur s'échaufferait au contact du mien, et que ce jour-là vous m'aimeriez comme je vous aime, refuseriez-vous encore ma main ?

— Je la refuserais, monsieur Prosper, je ne puis être votre femme.

(*A suivre*).